

# Fiche Technique Conseil: audit de conformité réglementaire environnementale

## Objectifs de la mission

Mission d'audit dédiée à la maîtrise des risques et à l'amélioration continue de la conformité environnementale.

- Réaliser un état des lieux précis des réglementations applicables (nationales, régionales, internationales).
- Identifier les non-conformités et les écarts documentaires et organisationnels.
- Établir un diagnostic assorti d'un plan d'action opérationnel et priorisé.
- Réduire les risques de sanctions, d'amendes ou d'interruptions d'activité.
- Intégrer les exigences environnementales dans la gouvernance et soutenir la démarche RSE.

Livrables principaux: rapport d'audit détaillé et plan d'action personnalisé, avec possibilités de suivi et d'accompagnement post-audit.

## Entreprises / profils concernés

- Entreprises de toutes tailles exposées à des enjeux environnementaux.
- Secteurs: industriel, agroalimentaire, énergétique, BTP, logistique, gestion des déchets.
- Directions générales, responsables QHSE, cellules RSE, services d'exploitation.
- Exploitants soumis aux normes ICPE, autorisations environnementales et directives sur les émissions polluantes.

## Durée et format de la mission

Durée adaptée à la taille, au secteur et à la complexité des opérations: de quelques jours (PME) à plusieurs semaines (groupes, multi-sites).

Formats: présentiel, hybride ou à distance. Phases typiques: préparation documentaire, visites terrain, ateliers d'échange, restitution orale et écrite (rapport + plan d'action).

| Type d'entreprise             | Durée indicative               | Format                         | Livrables                                 |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|
| PME / TPE industrielles       | 3 à 5 jours                    | Présentiel ou mixte            | Rapport d'audit, plan d'action            |
| Grandes entreprises / groupes | 2 à 4 semaines                 | Présentiel, distant ou hybride | Rapport structuré, tableau de bord suivi  |
| Sites multi-sites / filiales  | Variable selon nombre de sites | Mixte                          | Rapports consolidés et synthèses par site |

## Étape 1 : Diagnostic initial

- Collecte d'informations: activités, installations, processus, documents réglementaires.
- Revue documentaire: autorisations, rapports d'émissions, FDS, registres légaux.
- Entretiens avec le management et responsables opérationnels.

## Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Analyse des lois, arrêtés, directives européennes, normes sectorielles, conventions collectives environnementales.
- Évaluation de la conformité des installations, matériaux, déchets et émissions.

## Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Rapport d'audit présentant les constats.
- Recommandations concrètes et hiérarchisées.
- Plan d'action adapté avec délais réalistes et indicateurs de suivi.

## Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Monitoring des actions correctives et revue périodique des documents.
- Préparation aux audits réglementaires et rédaction de rapports de conformité.
- Pilotage favorisant l'amélioration continue et la gestion proactive des risques.